

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 11: Champs de reflexion

Artikel: Quel avenir pour la paysannerie urbaine?
Autor: Schmidt, Roland
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-99214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quel avenir pour la paysannerie urbaine ?

La réponse claire à la question (claire) posée en titre tient en ces termes : l'avenir de la paysannerie urbaine implique l'adaptation de sa production aux besoins et attentes des proches citadins, pour autant qu'on lui en donne les moyens ! Reste à préciser de quelles productions, besoins, attentes et moyens il s'agit... c'est le propos de la présente contribution - sans négliger de prendre en compte tous les caractères humains, économiques, environnementaux et sociaux qui sous-tendent forcément cette courte réponse initiale.

Les domaines agricoles à Lausanne

Le service des forêts, domaines et vignobles de la Ville de Lausanne (FoDoVi) gère près de 27 km² de patrimoine vert (correspondant aux 64 % du territoire communal) dont environ 7 km² de surfaces en « pré-champ ». Ces terres agricoles se décomposent en

- deux alpages (Mont-Bailly et Amburnex) totalisant 176 ha ;
- deux domaines dans le Gros-de-Vaud (Echallens et Etagnières) pour 52 ha ;
- six domaines que l'on peut effectivement qualifier de périurbains, à savoir :
 - Rovéréaz (territoire de Lausanne) 32 ha ;
 - la Blécherette (Lausanne) 38 ha ;
 - les Saugealles (Lausanne) 50 ha ;
 - le Châtelard (Lausanne-Romanel-Le Mont) 37 ha ;
 - les Cases (Pully) 41 ha ;
 - le Chalet de la Ville (Le Mont) 26 ha ;
- quelque cent parcelles, dont une grande majorité également située en zone périurbaine, totalisant 2,5 km² et confiées à une septantaine de locataires.

En zone périurbaine, le service des FoDoVi de la Ville de Lausanne administre ainsi plus de 4 km² de surfaces agricoles utiles et périurbaines confiés à six familles de fermiers et cinquante locataires. Et c'est par ce biais que Lausanne est confrontée de près à la question posée et à celle - tout aussi fondamentale - de concilier à la fois les intérêts stratégiques de la collectivité publique en termes d'aménagement terri-

torial et d'affectation, les attentes légitimes des citadins à satisfaire leurs envies de détente, de loisirs et de sports dans une nature de proximité, ainsi que les contraintes économiques.

Aperçu historique

Ces questionnements ne datent d'ailleurs pas d'aujourd'hui. A la fin du XII^e siècle, la propriété immobilière lausannoise couvre déjà quelque 11 km², surface qui passe à 18 km² à la fin du XVII^e siècle après la restitution des biens ecclésiastiques, l'extension se poursuivant ensuite « normalement » jusque vers 1850, avec pour principale justification des acquisitions de terrains, l'approvisionnement de la Ville en bois de feu, bois d'œuvre, produits agricoles et viti-vinicoles, sans oublier l'acquisition de « châteaux d'eau » dans le Jorat pour alimenter en eau potable les fontaines de la Ville.

Au-delà de 1850, c'est la constitution de réserves d'espace pour le développement urbain et les aménagements publics qui prime et qui fait passer la surface totale des propriétés de la Ville à 25 km² à la fin du XIX^e siècle, pour atteindre 33 km² aujourd'hui. C'est donc aussi à partir de 1850 que la ville, en acquérant pour grandir et non plus pour nourrir sa population, s'est certainement trouvée confrontée aux premières interrogations relatives à l'avenir des paysans et à la « meilleure » gestion possible de ce patrimoine rural.

Les temps étaient difficiles, la Ville grandissait vite en population, en besoins, mais aussi en moyens. C'est l'époque où nombre de domaines agricoles communaux furent englobés et phagocytés par la croissance du tissu urbain (industrie, logement, loisirs) avant de disparaître (on peut notamment citer Pierre de Plan, Beaulieu, la Grande Borde). Mais pour les paysans qui restaient, l'agriculture nourrissait toujours son homme, les domaines de la Ville étaient grands et la propriétaire (déjà) prévenante.

Cette évolution s'est poursuivie tant bien que mal pendant des décennies. Soucieuse d'assurer un revenu très correct aux paysans, la Confédération achetait pratiquement toute la production agricole en fermant les yeux sur les réalités économiques. Et ce qui devait arriver arriva ; le système se

grippa sérieusement dans les années 1980. C'est en effet à ce moment que la production agricole commence à être remise en question, victime notamment des déséquilibres chroniques des marchés internationaux. Les marges des agriculteurs s'amenuisent, les obligeant à produire davantage, au détriment du capital sol et de sa conservation. Avec les mots d'aujourd'hui, on dirait au détriment de la durabilité de leur principal outil de travail. Cette insécurité du monde agricole est évidemment ressentie encore plus fortement à proximité immédiate des agglomérations où la progression de l'urbanisation met en péril de nombreuses exploitations. Simultanément, une conscience écologique prend forme dans la population, l'Europe agricole s'organise et la Suisse fédérale est contrainte de négocier avec l'Organisation mondiale du commerce. Une nouvelle, mais alors vraiment nouvelle politique agricole commence à se mettre en place.

Nouveau paradigme

En parallèle à ces mutations du monde agricole, les missions de la collectivité publique, propriétaire-gérante de ce patrimoine vert, et les attentes des citoyens évoluent tout aussi rapidement. En termes d'aménagement du territoire, il est évident que l'affectation de la propriété communale change avec le temps. Il importe dès lors de prévoir ces changements, de se donner les moyens d'anticiper l'avenir, donc de rester parfaitement maître de ce patrimoine stratégique.

Car les besoins légitimes, les désirs de campagne, de sports dans la nature et de plaisirs en plein air émis par les usagers des espaces verts peuvent constituer autant de contraintes pour les agriculteurs-exploitants-concierges - des intérêts que la collectivité se doit de concilier et d'harmoniser.

Toujours au milieu des années 1980, M. Badan, chef du service des FoDoVi de 1982 à 1996 à qui je me suis permis d'emprunter quelques références historiques, sent bien ces courants de société et anticipe des temps très difficiles pour les fermiers de la Ville. Comme aujourd'hui, il est déjà hors de question (et de prix !) que les tondeuses du service des parcs et promenades viennent vrombir sur les domaines agricoles de la Ville, si bien que la solution la plus logique, écologique et économique reste bel et bien d'en confier l'entretien à des fermiers, soit les charger d'exploiter les domaines de la Ville, mais avec la possibilité - et c'est la nouveauté de l'époque - d'offrir des prestations complémentaires, si possible d'intérêt public. L'objectif clairement avoué est que la rémunération de nouvelles tâches compense d'abord les difficultés d'exploitation liées à la pression urbaine et, si possible, les diminutions du revenu agricole, afin que le couple bailleur-fermier perdure à satisfaction des conjoints.

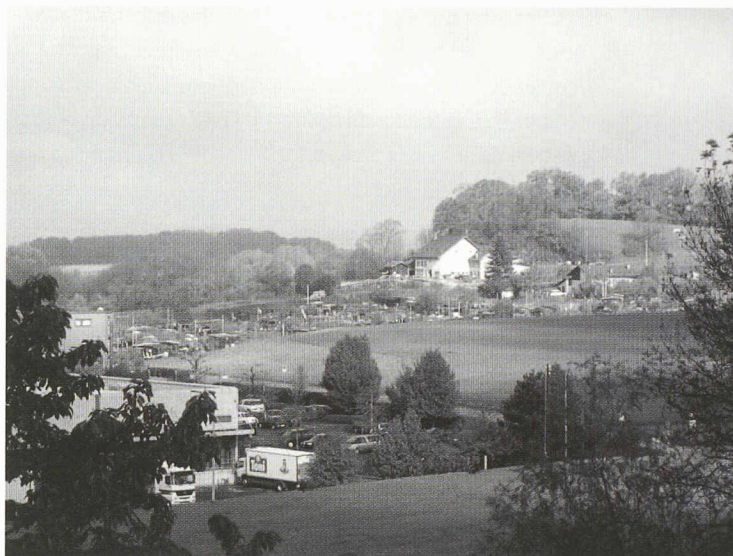


Fig. 3 : Une parcelle du domaine de Bois-Genoud
(Photos FK)

C'est ainsi que Lausanne a instauré des activités d'accueil des écoles au Chalet-de-la-Ville et à Rovéréaz, a confié au fermier de la Blécherette la gestion et l'entretien de parkings temporaires et à celui du Châtelard l'exploitation de la compostière de la Tuilière créée en 1988 et de la chaufferie à bois dès 1996.

Les défis actuels

Plus de dix ans se sont écoulés depuis ces premières mesures et le monde agricole a poursuivi sa mue forçant les agriculteurs à s'adapter aux marchés ou à disparaître. La production s'est intégrée et, contre des paiements directs, des prestations écologiques ont été requises. Certes, la production agricole est moins intensive, mieux ciblée et plus respectueuse de l'environnement, mais les paiements directs ne valorisent pas suffisamment, à mes yeux, la polyvalence obligée des agriculteurs d'aujourd'hui.

Au cours de ces dix ans, Lausanne a aussi bougé... Elle a entre autres mis en œuvre un Agenda 21 et défini de nouvelles tâches pour les FoDoVi. Cela va de missions d'ordre général telles la conservation des milieux naturels et la préservation de la faune et de la flore, à des charges plus diffuses comme celle de se préoccuper de la typologie des paysages cultivés qui plaisent tant (et à juste titre) aux citoyens, en passant par des mandats très concrets incluant la protection de zones sourcières et la mise en place d'une offre de tourisme vert « agricole » dans les domaines.

De fait, ces nouvelles tâches n'ont rien d'extraordinaire en soi, sinon qu'elles me paraissent particulièrement bien coller aux inquiétudes et aspirations de notre société. J'y vois l'oc-

casation pour les agriculteurs d'ajouter sur leur carte de visite, outre leur fonction « traditionnelle » de producteurs de lait, de céréales ou(et) de viande, de nouveaux titres qui pourraient se décliner en « producteur » d'eau pure, régénérateur d'humus, façonneur de paysage, voire capteur de CO₂ (ou même co-modérateur de climat!) - soit autant de nouvelles fonctions « agricoles » porteuses qui vont dans le sens de ce que demande (entre bien d'autres choses) le peuple: de l'eau pure, un sol propre, des paysages bucoliques et un climat ni trop chaud ni trop froid.

Le premier objectif d'une telle démarche, qui devrait émaner des milieux agricoles, pourrait être de véhiculer une image plus moderne, durable et attrayante du monde agricole, afin de convaincre la société et le monde politique de rétribuer correctement ces prestations. Cela pourrait se faire via l'octroi de nouveaux bonus écologiques, selon l'Ordonnance sur la qualité écologique.

Une nouvelle forme de communauté d'intérêts parfaitement dans la ligne du « développement durable » pourrait ainsi voir le jour entre les gens des villes et les gens des champs. C'est notamment dans cette direction et dans le sens de la réponse initiale avancée, que des solutions seront cherchées, à l'échelle de la gestion du patrimoine vert de la Ville de Lausanne, pour assurer dans toute la mesure du possible la viabilité de la paysannerie urbaine lausannoise.

Roland Schmidt, ing. ETS,
responsable des domaines agricoles au Service des forêts,
domaines et vignobles de la Ville de Lausanne
Case postale 27, CH - 1000 Lausanne 25



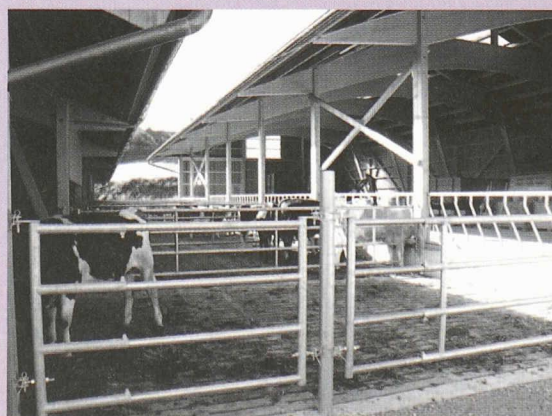
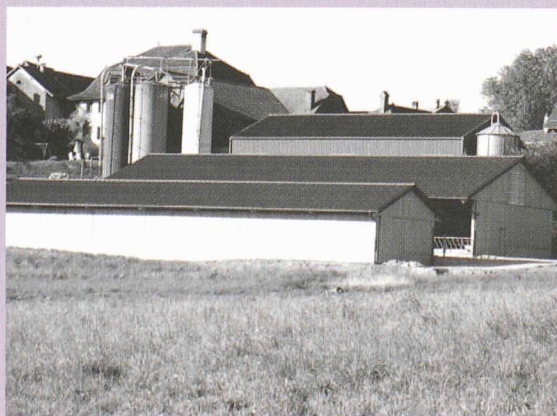
EVOLUTION DU MODE DE VIE ET DE PRODUCTION DES AGRICULTEURS

L'évolution du mode de vie et de production, ainsi que l'adoption de nouvelles législations conditionnent le développement des constructions rurales comme le montre le tableau ci-dessous.

Année	Taille du domaine	Nombre d'animaux	Bâtiments/ Outils de production
1960	15 ha	Env. 15 vaches logées, attachées dans l'étable	Dimensions des bâtiments : env. 400 m ² Ferme tripartite : logement, stockage des récoltes de foin / paille et écuries, trois générations vivant sous le même toit
1980	20 -25 ha, pour la majorité en propriété (location pas à la mode et location de contingent laitier peu répandue)	25 vaches laitières et 20 jeunes bêtes, bétail attaché, 7,5 m ² par bête, étable plus lumineuse	L'étable seule occupe quelque 340 m ² et accueille les récoltes de foin en hauteur. Les jeunes agriculteurs veulent ménager leur peine pour produire plus. Fin de l'usage de la brouette et du fumier tressé, la vogue des chaînes à fumier est dépassée, la «mode» est à la «taupinière» (piston hydraulique) qui comprime le fumier et le propulse en tas. Les vaches sont attachées dans une écurie plus lumineuse avec fenêtres. Le vétérinaire doit pouvoir lire son journal au fond des recoins. Pour manipuler les tonnes de foin englouties par les vaches, on installe une grue à foin dans les hauts de la grange. La mode des gros tracteurs de plus de 70 CV et équipés 4 x 4 fait une timide percée.
1990	35 à 40 ha, tendance à s'agrandir en louant le domaine du voisin sans descendants	50 vaches laitières en stabulation libre, en groupes de cases parking-logettes ou princières sur une aire paillée 10 m ² par bête sans stockage	501 m ² d'étable au sol et 500 m ² sur un sol séparé pour le foin La mécanisation du stockage des récoltes a évolué. La mode est aux balles rondes de foin dont le poids avoisine les 200 kg (contre 30 kg pour une petite botte de paille encore à l'honneur dans les boxes à chevaux). La fosse à purin, elle, a sensiblement augmenté de volume et passé de 20-30 m ³ à 300 m ³ de capacité utile; les normes de protection des sources, etc. se développent. Les normes bio-écologiques poussent à respecter davantage la vache.
Dès 2000	50-60 ha	70-100 vaches, avec 15 à 20 m ² par vache	L'étable et le bâtiment de traite occupent 1750 m ² . La fosse à purin contient 1000 m ³ . Un robot s'occupe de la traite pour les plus ambitieux, les autres - encore en majorité - ont une salle de traite clinique qui permet de traire simultanément 6-12 vaches. Un autre robot intelligent racle les allées de promenade des vaches et va recharger tout seul ses accus dans le garage. Le foin est entassé en «big» balles de 400 kg rectangulaires sous un abri sommaire ou charrié depuis les anciennes granges plusieurs fois par jour.

L'ordinateur est aujourd'hui devenu indispensable afin de répondre aux (trop) nombreuses contraintes administratives, tant fédérales que cantonales (parmi les Romands, le canton de Vaud peut prétendre aux palmes académiques) : odeurs et bruits sont mesurés et assortis d'interdictions (défense de puriner, sauf contrordre, de récolter le foin écolo avant la mi-juillet, etc.). Si un gendarme n'est pas encore posté derrière chaque vache, l'on n'en est plus très loin! En arriverons-nous à l'abandon pur et simple de la production au profit de l'importation ? Nous avons déjà la viande de Nouvelle Zélande et d'Argentine, le vin d'Afrique du Sud, pourquoi pas du lait « tchernobylisé ». Accepterons-nous une dégradation de la qualité des produits sans réagir ?

Denis L. Piot, Architecte, Av. d'Echallens 107, 1004 Lausanne



AGRICULTEURS EN VILLE

Entretien avec Cornelius et Monika Schwarz, exploitants du domaine agricole de Bois-Genoud, sur la commune de Lausanne. Propos recueillis par Françoise Kaestli.

Mosaïque vivante, qui étoffe sa palette de couleurs au fil des jours, la parcelle de Bois-Genoud nous plonge dans une autre dimension. A l'œil, familier d'un patchwork rectiligne de nos champs, se substitue un kaléidoscope mouvant : sur quelques mètres se succèdent, en ce milieu de printemps, un damier de salades rouges et vertes, la ligne dentelée de fenouils, l'arrondi d'une serre, un carré de terre fraîchement labourée et les chevelures désordonnées d'asperges. Et ces configurations s'étoffent à un rythme quasi quotidien, régies non point par des critères esthétiques mais plutôt par les nécessités économiques et écologiques du créneau maraîcher choisi par ses agriculteurs.

TRACÉS : Exploiter un terrain agricole en ville, est-ce une activité en sursis ou inscrite dans un projet à la viabilité économique assurée ?

M. et Mme Schwarz : Avant de nous lancer, ma femme et moi, en 1994 sur le terrain de Bois-Genoud, nous avons longuement réfléchi à ce qui serait viable sur un tel domaine : de taille très modeste (10 hectares), assez fertile, bénéficiant d'un climat favorable et proche d'une grande agglomération. Au vu du coût du terrain (sur la commune de Lausanne) et au montant des charges d'exploitation, nous sommes condamnés à obtenir un rendement élevé par mètre carré. Nous nous sommes ainsi spécialisés en cultures maraîchères avec un peu d'élevage (vaches, moutons, cochons, chevaux, poules) à côté. Et, dans ce créneau, nous ciblons uniquement la production de légumes biodynamiques, espérant par là répondre à la très forte demande en produits frais de haute qualité de nos clients.

T : En quoi consiste la culture biodynamique ?

S : Nous observons les prescriptions définies par le label *Demeter*, le premier des labels bio au monde et le plus exigeant. Non seulement, nous renonçons à toute préparation chimique, insecticide ou pesticide, mais nous dynamisons la terre. Nous appliquons des préparations homéopathiques et du compost sur le sol et les cultures, pour les stimuler et les fortifier. La réponse des clients est encourageante : ils apprécient la saveur de nos légumes, leur qualité, leur longue conservation. Avec sept ans de recul, nous constatons éga-

lement une évolution de la structure du sol (meilleure absorption de l'eau, enrichissement en micro-organismes), un accroissement de la fertilité et de la résistance des plantes, ainsi que l'apparition de nombreux insectes et papillons.

T : Quelle influence sur le paysage avez-vous, en tant qu'agriculteurs ?

S : En essayant de concilier données agricoles, conditions topographiques et climatiques, nous façonnons le paysage à notre manière ; nous modelons ces surfaces qui sont notre lieu de travail. Pâturages, terres cultivées, forêt, haies, chaque zone a ses propres particularités à respecter. Ainsi naît un paysage riche en contrastes, le contraire d'une « bouillie uniforme ».

T : La ville, toute proche, vous apporte-t-elle avantage ou inconvénient ?

S : La présence d'une surface cultivable bordée d'une forêt, proche de la Mèbre, génère des mouvements importants de population. Plusieurs dizaines de promeneurs journaliers, dont certains de pure souche citadine, s'y rendent, avec pour conséquences, des cultures écrasées, des crottes de chiens qui empoisonnent les fourrages, des déchets abandonnés et une tendance à la maraude. Il faut admettre que, pour beaucoup, c'est l'occasion de renouer avec la nature et d'y goûter un moment de détente. Ces désagréments sont compensés par le fait que nous profitons aussi de cette proximité avec la ville, dans l'écoulement de nos produits et dans nos loisirs.

T : L'activité maraîchère est-elle votre seule source de revenus ?

S : Non. L'exploitation du domaine, le soin aux animaux et la vente de nos produits au marché et à la ferme, nous occupent à 60, respectivement 30 %. A côté de cela, nous assumons des tâches socio-pédagogiques au bénéfice de jeunes gens en difficulté, qui restent avec nous durant plusieurs mois. En effet, pour ma femme et moi-même, une formation d'infirmiers a précédé l'étude des techniques agricoles. Nous accueillons également chaque année une classe pour un après-midi de travaux hebdomadaires dans les champs, ainsi que des apprentis et des stagiaires. Ainsi, nous atteignons presque l'autosuffisance.

La ferme de Bois-Genoud en 2002

2 400 000 plantons et 95 000 petits oignons plantés à la main, 20 tonnes de pommes de terre, 6 de betteraves rouges, 5 de céleri, 3,5 de carottes, 600 kg d'endives.